



Fédération Française **Roller & Skateboard**

**VISIOCLUB 3 AVRIL 2024**

**PRÉPARATION SAISON ESTIVALE**



# FOCUS 2H de sport en plus au collège

**1. Les chiffres clefs**

**2. Le dispositif**

**3. Les fiches catal'offre**



## 2 HEURES DE SPORT EN PLUS AU COLLÈGE (2HSC)



Ce dispositif d'État mis en place en 2023 consiste à **développer les activités physiques et sportives chez des collégiens éloignés de la pratique** dans un objectif de **bien-être et de santé**.

Il est complémentaire à l'offre de pratique déjà existante (EPS, associations sportives scolaires) et rassemble en un seul groupe des jeunes de la 6ème à la 3ème.

### Publics visés par le dispositif ?

- **Les collégiens éloignés de la pratique sportive**, en décrochage, en situation de handicap ou autres
- **Diversité des publics** (mixité genre inclusion)

### Quels types d'actions ?

- **2 heures hebdomadaires supplémentaires** d'activité physique et sportive en plus au collège réparties en X cycles sur l'année  
(2 H continues ou 2 X 1 heure)
- **1 cycle** = 6 séances de 2 heures
- **Année scolaire** = 5 cycles
- **Collectif maximal** de collégiens par groupe : 20 (possibilité d'avoir plusieurs groupes / établissement)

### Quels temps de l'enfant ?

- Temps périscolaire (8h-18h)

### Quel encadrement pour l'offre sportive ?

- Les **éducateurs sportifs** munis d'une **carte professionnelle** en cours de validité (**salariés ou autoentrepreneurs**)
- Les **éducateurs sportifs bénévoles** détenteurs d'une **licence d'encadrant** et d'une attestation d'**honorabilité**
- Les **professeurs d'EPS** munis d'une **carte professionnelle** et d'une autorisation de **cumul d'activité** en cours de validité

### Qui peut bénéficier de la subvention ?

- Les associations sportives affiliées à une fédération sportive
- Les associations agréées jeunesse et éducation populaire ou sport
- Les éducateurs sportifs autoentrepreneurs
- Les associations sportives scolaires (USEP-UGSEL)
- Les professeurs d'EPS
- Les structures sportives du secteur marchand

### Quel soutien de l'État ?

- **Campagne MSJOP 2HSC** pour les **structures sportives** : subvention **100 €** pour 2 heures par cycle(s) de 12 heures. Soit **600 €** par cycle.
- Accompagnement et instruction des dossiers par le **SDJES 94**
- **Gratuité** pour les collèges et les collégiens

### Où l'activité est possible?

Intra/extramuros  
extérieur/préau/gymnase/  
salle de classe  
goudron/béton/gazon

### Quand ?

Un créneau 2h ou 2 x 1h  
pause méridienne/ fin  
après-midi / autres  
Une séquence de 6/8  
semaines

### Qui ?

Des élèves de 6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup>  
(cycle 3 et 4) par classe ou  
mélangé  
**Cible de 20 élèves**

**Transport**

Etablissement

Projet de club  
Dirigeants/éducateur

Quoi ?  
**Offres fédérales adaptées  
ludosportive  
2HSC**

Famille

Jeunes décrocheurs pratique  
sportive

Jeunes filles

Jeunes en situation de  
handicap

Jeunes avec pathologies de  
santé

Taux de licencié-  
es 10/15

Petit matériel spécifique  
à l'activité

Ressources humaines  
fédérales  
qualifiées/disponibles  
(pro, bénévoles)

Ressources pédagogiques -  
thématiques fédérales  
par rapport aux publics cibles

SI  
DATAS

**STRUCTURATION DEVELOPPEMENT PROMOTION**

**FORMATION**

# Catal'offre « 2 heures de sport en plus pour les collégiens »



## De quelle activité parle-t-on ? Quel est son caractère ludique ? Innovant ?

Le roller procure rapidement des sensations de vitesse et de liberté grisantes. C'est aussi une multitude de sports possibles : individuel ou collectif, artistique ou d'opposition. Ainsi ce sport est parfait pour répondre à de nombreux enjeux sociétaux :

- Promouvoir la mobilité active et les déplacements ;
- Favoriser la mixité et le partage ;
- Encourager l'expression libre et artistique

**Le roller course** : Les élèves peuvent profiter de sensations de vitesse et adapter leurs trajectoires.

**Le roller derby et le hockey** : ces sports collectifs sont faciles à mettre en place pour surprendre les élèves. En participant à cette activité, les élèves ont l'occasion de se connecter avec leurs pairs, de partager des expériences et de construire des relations.

**Le roller dance** : un moyen original qui permet de bouger et danser pour faire émerger sa créativité.



# COMMENT DÉPOSER UNE OFFRE SUR DÉMARCHES-SIMPLIFIÉES ?

*Dépôt offre « 2h de sport en plus au collège », uniquement sous forme numérique via l'application*

*Préparer votre numéro SIRET <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>*

*FORMULAIRE UNIQUE NATIONAL*

*UNE VALIDATION SELON L'ORGANISATION ACADEMIQUE (RECTORAT-DRAJES/DSDEN- SDEJS)*



*Lien pour déposer une candidature :*



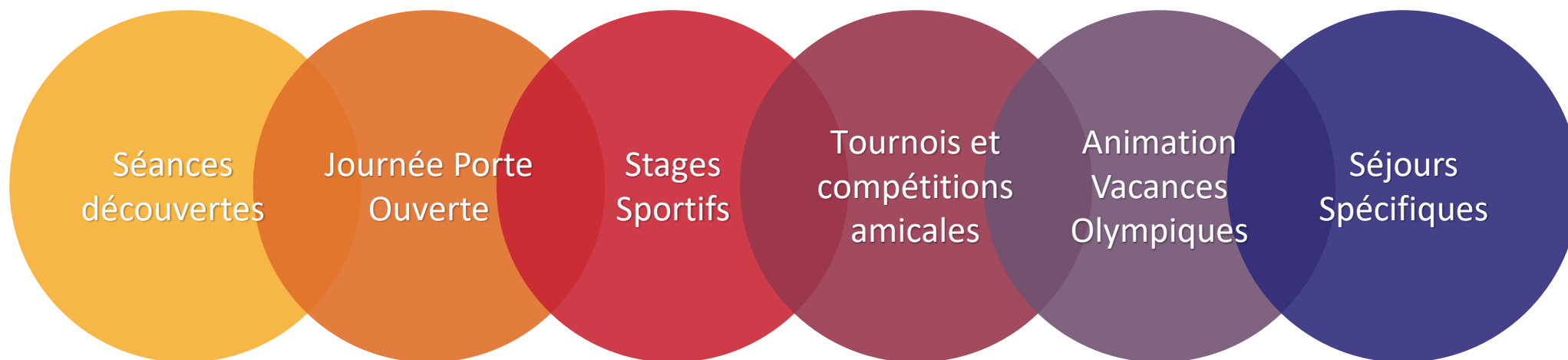


# PRÉPARATION DE LA SAISON ESTIVALE

- 1. Comment accueillir de nouveaux publics ?**
- 2. Quelle couverture d'assurance ?**
- 3. Quels sont les outils et dispositifs à ma disposition ?**



# 1. COMMENT ACCUEILLIR DE NOUVEAUX PUBLIC ?





# 4 TYPES D'ACCUEILS DE MINEURS AVEC HÉBERGEMENT

## Les séjours de vacances

Au moins 7 mineurs et accueil supérieur à 3 nuits consécutives



## Les séjours courts

Au moins 7 mineurs, en dehors d'une famille, d'1 à 3 nuits consécutives



## Les séjours de vacances dans une famille

de 2 à 6 mineurs, dans une famille et au moins 4 nuits consécutives



## Les séjours spécifiques

au moins une nuit et 7 mineurs, âgés de six ans ou plus, organisés par des personnes morales dont l'objet essentiel est le développement d'activités particulières



Aux termes de l'arrêté référencé (en date du 1<sup>er</sup> août 2006), sont considérés comme « séjours spécifiques » les « ***séjours organisés, pour leurs licenciés mineurs, par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés et les clubs affiliés, dès lors que ces accueils entrent dans le cadre de leur objet*** ».

# DÉCLARATION DU SÉJOUR

Les séjours ne sont pas soumis à déclaration dans le cadre de :

- **Déplacements liés aux compétitions sportives**, pouvant inclure un temps limité de préparation précédant immédiatement la compétition (les stages de préparation espacés d'une compétition doivent être déclarés) ;
- **Stages de formation** à l'encadrement des disciplines.

L'obligation générale de sécurité incombe toujours à l'organisateur (locaux prévus pour l'hébergement des mineurs, encadrement, etc.).

## AU PRÉALABLE DU SÉJOUR :

1. Faire la déclaration auprès du préfet du **département du lieu de siège de l'organisateur**
2. Contacter le **service chargé de la jeunesse et des sports du département** pour l'attribution d'un numéro d'organisateur afin d'accéder à l'application Télédéclaration Accueil de Mineurs (TAM) > <https://tam.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr/>
3. **Organisation occasionnelle :**
  1. Déclaration au moins 2 mois avant la date du séjour
  2. Compléter la partie l'encadrement de la déclaration au moins 8 jours avant le début du séjour
4. **Organisation régulière :**
  1. Déclarer au moins 2 mois avant la date du 1<sup>er</sup> séjour (fonctionnement en année scolaire)
  2. Pour les séjours de 4 nuits et plus : fiche complémentaire 1 mois avant la date prévue pour chaque accueil.
  3. Pour les séjours de 3 nuits et moins : tous les trois mois avec nombre de mineurs accueillis et liste des encadrants



# CONDITIONS D'ENCADREMENT

## DIRECTEUR DU SÉJOUR :

- Personne majeure désigné par l'organisateur
- Pas d'obligation de diplôme spécifiques à l'encadrement de mineurs

## ÉQUIPE D'ENCADRANT :

### Qualification de l'encadrement :

- Pour les encadrants payés :

Conformément à l'article L.212-1 du code du sport, « seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle [...], les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification ».

- Pour les bénévoles :

La FFRS recommande d'être titulaire d'un diplôme fédéral BIF, BEF1 ou BEF2 selon le niveau et la discipline encadrée.

Plus d'informations auprès du service [Emploi-Formation](#) de la FFRS

### Taux d'encadrement :

**Minimum de 2 personnes** selon le code de l'action sociale et des familles.

Il convient d'adapter le taux d'encadrement au nombre et à l'âge des mineurs accueillis : **1 encadrant pour 12 mineurs** (le seuil minimal restant à deux personnes), sauf réglementation spécifique plus contraignante.

## HONORABILITÉ:

Tous les encadrants (salariés et bénévoles) doivent être licenciés :

- les encadrants pédagogiques doivent avoir un profil de licence « éducateur sportif »
- les autres encadrants (ex : accompagnateur) : l'option encadrant doit être cochée dans Rolskanet.

# OBLIGATION DE L'ORGANISATEUR

## LOCAUX D'HÉBERGEMENT:

- Obligation d'utiliser des **locaux déclarés comme accueillant des mineurs** auprès de la DRAJES.
- Déclaration faite par le gestionnaire de l'hébergement avec le numéro de déclaration du séjour que vous lui donnez.

## SANTÉ :

- Doter l'équipe encadrante :
  - De **moyens de communication** permettant d'alerter rapidement les secours en cas d'accident
  - D'une **liste des personnes ou organismes** susceptibles d'être contactés.
- Avoir un registre avec l'ensemble des soins donnés aux mineurs.

## ASSURANCE :

Pour l'organisateur → le contrat d'assurance liée à l'affiliation couvre en responsabilité civile dans le cadre de leurs séjours sportifs spécifiques.

Pour les participants licenciés → ils sont couverts en cas d'accident corporel.

Pour les participants non licenciés → informer qu'ils doivent souscrire à un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels,

## PROJET ÉDUCATIF :

Obligation de joindre un projet éducatif à la déclaration de séjour.

A transmettre aux responsables légaux des mineurs accueillis avant le début du séjour.

Communiquer un projet pédagogique au directeur du séjour → mise en œuvre du projet éducatif

## 2. QUELLE COUVERTURE D'ASSURANCE ?



**ASSURANCES JOURNALIÈRES :  
ROLLERDAYS – SKATEDAYS - TROTTIDAYS**



**LICENCE DATE À DATE**



**ASSURANCE POUR MANIFESTATION PONCTUELLE  
(HORS JOURNÉE DÉCOUVERTE)**

# 3. QUELS OUTILS ET DISPOSITIFS À MA DISPOSITION ?

- Flyers « Recrutement roller »
- Animations Vacances Olympiques
- Kid's et Street Hockey
- Kid's Roller
- Roller Mix
- Passages de niveaux

Formulaire de commande :



# VACANCES OLYMPIQUES

Le dispositif « animations vacances olympiques et paralympiques », assorti d'une enveloppe complémentaire, **vient renforcer en 2024 les actions déjà entreprises dans les territoires carencés**, au premier rang desquels **les QPV et les ZRR**. Il est prioritairement et majoritairement destiné aux clubs.

## PLUSIEURS OBJECTIFS :

- Offrir des vacances sportives et inclusives aux jeunes issus de territoires prioritaires pendant les vacances scolaires de printemps et d'été 2024.
- S'inscrire dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- Intégrer les valeurs olympiques et paralympiques telles que l'excellence, l'amitié, le respect et l'inclusion dans toutes les activités proposées.
- Sensibiliser des participants à l'importance du sport dans la construction de soi, du vivre ensemble et du dépassement de soi.

## PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE POSSIBLE VIA LE PSF :

Un montant forfaitaire de **300€** pourra être attribué pour une **½ journée organisée** (avec une base de 20 à 25 enfants accueillis), avec un **minimum de cinq ½ journées organisées** par une même association.

***ATTENTION :*** nous ne disposerons de crédits supplémentaires pour ces actions que si des clubs affiliés se sont positionnés pour s'inscrire dans cette démarche via le lien disponible dans la note de cadrage.

Pour vous manifester contacter [thierry.cadet@ffroller-skateboard.com](mailto:thierry.cadet@ffroller-skateboard.com)

Note de cadrage :



# DISPOSITIFS DES DISCIPLINES

**KID'S HOCKEY** ⇒ Retrouvez toutes les informations et documents sur le site fédéral



**STREET HOCKEY** ⇒ Retrouvez toutes les informations et documents sur le site fédéral



**KID'S ROLLER** ⇒ Retrouvez toutes les informations et documents sur le site fédéral





# ROLLER MIX



## UN OUTIL AU SERVICE DE L'ÉCOLE DE ROLLER

Cette animation est conçue pour favoriser la rencontre des pratiquants de roller issus de divers horizons sportifs. Elle propose d'organiser 3 jeux :

- Le premier autour du **DEPLACEMENT**
- Le second proposant un **SPORT COLLECTIF**
- Le dernier basé sur l'**EXPRESSION**.

Ces jeux ont vocation à faire découvrir ces différentes pratiques du roller en s'amusant, et s'adressent à des **équipes de 3 à 5 personnes** mixant âges, sexes, niveau et types de patins.



Retrouvez tous les outils pour organiser un roller mix :



# PASSAGES DE NIVEAUX

## ROUES FÉDÉRALES

⇒ Retrouvez toutes les informations et documents sur le site fédéral



## ROUES DE COURSE

⇒ Retrouvez toutes les informations et documents sur le site fédéral



## ROUES ET MÉDAILLES D'ARTISTIQUE

⇒ Retrouvez toutes les informations et documents sur le site fédéral



## CROSSES DE RINK HOCKEY

⇒ Retrouvez toutes les informations et documents sur le site fédéral



## LIVRET PROGRESSION SKATEBOARD

⇒ Retrouvez toutes les informations et documents sur le site fédéral

